



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Pyrénées-Orientales
COMMUNE D'AMÉLIE-LES-BAINS-
PALALDA

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Délibération N°09/2025

MC/GA/JD

Convocation en
date du :
12/03/2025

Nombre de
conseillers
municipaux en
exercice :
23
Présents :
16
Quorum atteint

Affichage de la
délibération en
date du :
... ..

Transmission en
préfecture en
date du :
... ..
Accusé de
réception en
Préfecture du :
... ..

La présente
délibération peut
faire l'objet d'un
recours gracieux
dans les deux
mois à compter
de sa publicité.
Elle peut
également faire
l'objet d'un
recours
contentieux dans
les deux mois à
compter de sa
publicité devant
le tribunal
administratif de
Montpellier (9 rue
Pitot - 34000
Montpellier).

Séance du 18 mars 2025 à 18h30.

Sous la présidence de Marie COSTA, Maire.

A la Mairie d'Amélie-les-Bains-Palalda, salle du Conseil Municipal.

Présents : Mme Marie COSTA, Maire,
M. Jean-Victor HERETE, Mme Danielle HERBAIN, M. Frédéric
DEPERROIS, Mme Michelle DUNYACH, Adjointes au Maire,
Mme Christiane GASTAL, M. Alain LLAURENSY, Mme Simone BERIO,
M. Thierry CO, M. Guillem BANYULS, Mme Valérie HOFER,
M. Richard COLL, M. Jacques-Hervé BONET, M. Jordi AUVERGNE,
M. Alexandre REYNAL, Mme Christine SITJA, Conseillers Municipaux.

Procurations : Mme Magali YOVANOVITH a donné procuration à
M. Frédéric DEPERROIS, Mme Martine ANDRES a donné procuration
à Mme Marie COSTA, Mme Kathleen MERCIER a donné procuration
à Mme Simone BERIO, Mme Elisabeth MATHIEU a donné procuration
à M. Jacques-Hervé BONET, M. François ANDRE a donné procuration
à Mme Christine SITJA.

Absents : Mme Martine BONASTRE, M. Gildas GILLARD.

Secrétaire de séance : M. Guillem BANYULS.

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : MODIFICATION DU TABLEAU
DES EFFECTIFS**

Le Président de séance expose :

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés
des communes, des départements et des régions,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions
statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le tableau des effectifs adopté par délibération en date du 16 janvier
2025,

CONSIDÉRANT qu'il convient de le mettre à jour afin de :

- créer un poste d'adjoint technique,
- créer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe,
- créer un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe,
- créer un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe,
- supprimer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

PERSONNEL TITULAIRE

Grades	ouverts	pourvus	vacants
Ingénieur Principal	1	1	0
Technicien Principal de 1 ^{ère} classe	1	1	0
Agent de Maîtrise Principal	14	14	0
Agent de Maîtrise	6	6	0
Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	9	9	0
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	7	6	1
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe à TNC (20/35 ^{ème})	1	1	0
Adjoint Technique	6	5	1
Directeur Général des Services (10 000 à 20 000 habitants)	1	1	0
Attaché Hors Classe	2	2	0
Attaché	1	1	0
Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	3	2	1
Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	2	1	1
Rédacteur	2	2	0
Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe	14	14	0
Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe	2	2	0
Adjoint Administratif	4	4	0
Adjoint d'Animation	1	1	0
Brigadier Chef Principal	6	6	0
Gardien-Brigadier	2	2	0
Educateur des APS Principal de 1 ^{ère} classe	1	1	0
Adjoint du Patrimoine Principal de 1 ^{ère} classe	1	1	0
Agent Social Principal de 1 ^{ère} classe	1	1	0
ATSEM Principal de 1 ^{ère} classe	2	2	0

PERSONNEL NON TITULAIRE

Contrat à Durée Déterminée (Accroissement Temporaire d'Activités ou autre)	8	5	3
Contrat à Durée Déterminée à TNC (Accroissement Temporaire d'Activités ou autre)	4	3	1

PERSONNEL SAISONNIER

Services piscine – CTM – entretien locaux - administratif	12	3	9
TOTAL GENERAL	114	97	17

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Par 18 voix POUR / 0 voix CONTRE / 3 ABSTENTIONS**des membres présents et représentés****APPROUVE** le tableau des effectifs ci-dessus,**DIT** que le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et le charge de signer tous les actes ou documents y afférents.**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.****Le Maire,
Marie COSTA****Le secrétaire de séance,
Guillem BANYULS**